



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 Janvier 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 04/02/2025  
Et  
Publication du : 04/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 21/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/01/2025.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

**Excusés avec procuration** : Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

**Excusé(s)** : Mme DOUCET Denise

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DE MEDTS Michelle

### 2025-007 – RENOUELEMENT CONVENTION - INTERVENTION AGENT EN CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

La commune de Villemandeur a souhaité confier au Centre Départemental de Gestion du Loiret la mission d'inspection en santé et sécurité au travail en passant convention pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

La convention actuelle est arrivée à son terme le 31 décembre 2024, et une nouvelle convention est proposée par le CDG, qui prendra effet au 1er janvier 2025, pour une durée de 6 ans.

Le nouveau document comporte quelques modifications permettant d'intégrer les éléments relatifs à la déontologie, à la confidentialité et à la réglementation pour la protection des données.

La contribution financière de la commune de Villemandeur s'élèvera à 2 700 € (tarif forfaitaire annuel), incluant tous les temps d'intervention de l'ACFI (estimés à 7 jours par an, compte-tenu de la strate d'effectifs à Villemandeur).

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 5 décembre 2024,

**Vu** l'avis de la commission financière et ressources humaines du 9 janvier 2025,

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- **De renouveler** la convention avec le CDG du Loiret pour confier la mission d'inspection en santé et sécurité au travail à l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une durée de 6 ans
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention
- **D'imputer** la dépense correspondante aux budgets 2025 et suivants.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/02/2025

**Le Maire,**



Denise SERRAN

**Le Secrétaire de Séance,**



Michelle DE MEDTS

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 04/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>